SARL ABO CONSEILS
En cours de formation
10 Allée des Fresnes
59420 MOUVAUX

Rapport du Commissaire aux apports.

SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SARL ABO CONSEILS
En cours de formation
10 Allée des Fresnes
59420 MOUVAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A la future associée unique de la Société ABO CONSEILS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la future associée unique de la société ABO CONSEILS, concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Amandine BONDONNEAU, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée par un commun accord entre les associés de la SAS CROIS SENS RH et la SARL ABO CONSEILS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

La mission est le résultat d'une volonté de l'associée unique d'apporter des titres détenus dans la SAS CROIS SENS RH à la SARL ABO CONSEILS afin de permettre à l'associée unique d'organiser son patrimoine.

1.2. Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

- Apporteur

  Madame Amandine BONDONNEAU, née à Roubaix le 8 octobre 1978, demeurant 10 Allée des Fresnes, 59420 MOUVAUX.

- Société bénéficiaire des apports :

  La Société ABO CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 €, en cours de formation, dont le siège social est fixé à MOUVAUX (59) – 10 Allée des Fresnes.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Madame Amandine BONDONNEAU est propriétaire de cinq cent (500) actions d'une valeur de 1 € chacune, entièrement libérées, toutes nominatives, émises par la société CROIS SENS RH, société par actions simplifiée, au capital de 1000 € dont le siège social est à (59) CROIX, 76 Rue de la gare, immatriculé au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 850 316 191.

Madame Amandine BONDONNEAU apporte à la société ABO CONSEILS la totalité des actions détenues dans la SAS CROIS SENS RH, soit cinq cent (500) actions.

1.3.2. Conditions

L'apport deviendra définitif à compter du jour où la société bénéficiaire, la SARL ABO CONSEILS, aura obtenu son immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés.

1.3.3. Rémunération des apports

L'apport de cinq cent (500) actions de la SAS CROIS SENS RH est évalué globalement à la somme de 500 000 €.

Il est consenti, net de tout passif, et moyennant l'attribution à l'apporteur, Madame Amandine BONDONNEAU, de cinq cent mille (500 000) parts de un euros (1€) chacune entièrement libérées, de la société ABO CONSEILS, à créer par cette dernière lors de la constitution en rémunération de l'apport en nature ainsi effectué.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

La valeur des actions de la SAS CROIS SENS RH a été déterminée à partir d'une approche mixte combinant une méthode se basant sur la valeur patrimoniale de la société et une méthode tenant compte du rendement généré par son activité.

Cette valeur englobe les derniers états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lesdites actions sont globalement évaluées à la somme de 1 000 000 € soit 1 000 € pour chaque action.

1.4.2. Description des apports

Les actions apportées sont les cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, de la SAS CROIS SENS RH au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 76 Rue de la gare 59170 CROIX que détiennent Madame Amandine BONDONNEAU.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences nécessaires pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports et valider la méthode d'évaluation retenue,
- Nous assurer que les évènements intervenus postérieurement au 31 décembre 2023 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Nous avons pris connaissance de l'opération proposée et du contexte dans lequel elle se situe pour analyser les modalités financières, juridiques et fiscales envisagées.

Au terme de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation retenue.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 500 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ, le 12 juin 2024

Pour SADEC

Emma BERGMAN-HARLE,
Commissaire aux apports.